



Retour d'un dossier auprès d'un avocat !!

Par **ROSSETTO**, le **30/06/2008** à **15:32**

BONJOUR

Après de longues discussions avec un avocat, il se disait notre ami, il me dit, si vous avez un problème, je vous aiderai gratuitement (e-mails) à l'appui. Pendant des mois, Décembre 2006, je lui confiais un dossier de non paiements de pension alimentaire. Pas de soucis, dit-il, quelques courriers et cela ira très vite. Je lui envoyais donc tous les documents qu'il me réclamait. En Août 2007 toujours rien, il n'avait pas le temps, avait envoyé aux huissiers soi-disant lettre ect.. J'ai appris qu'il n'en était rien et lui demanda de me retourner mes papiers. J'ai dû faire intervenir l'ORDRE des AVOCATS. Cependant, là, cet avocat me reclama des honoraires dont il me ferait grâce de la TVA. par (e-mail) Sinon il garderait certains courriers dont je n'avais pas besoin de savoir la teneur. A ce jour, mon ex-mari est décédé, je lui en ai fait part, et là, sa réponse est: les documents seront remis à l'avocat de votre choix. Pourquoi faire ?? Un autre avocat s'occuperait-il d'une pension alimentaire d'un défunt? Sauf si je lui règle des honoraires. L'ORDRE des AVOCATS a tous les e-mails. Pourtant ce monsieur persiste. Quel est son droit? Et ne suis-je pas dans le lien de vouloir ces documents qui sont personnels, et qui n'ont plus lieu d'être en ses mains, sous des prétextes fallacieux. Merci.